

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE****CONSEIL COMMUNAUTAIRE****SEANCE DU LUNDI 1 JUILLET 2013****Convocation du 14 JUIN 2013**

L'ordre du jour étant le suivant :

**Compétence de gestion des gymnases desservant le territoire communautaire****Elections des délégués au SIVU du Pays d'Othe****Election des délégués au Syndicat du collège et d'Action culturelle de Villeneuve l'Archevêque****Décision Modificative au Budget Primitif (déchèterie)****Achat d'un camion****Subventions aux manifestations****Préparation de la St Amour****Questions Diverses**Le Conseil Communautaire s'est réuni le lundi 1<sup>er</sup> juillet 2013, à 18 heures 30, salle des fêtes sous la mairie, en la commune de Cerisiers, sous la présidence de M. Michel REBEQUET,Étaient présents :

Arces Dilo	Titulaire	M.	BEZINES	Jacques	Les Clérimois	Titulaire	M.	MARTIN	Michel
Arces Dilo	Titulaire	Mme	BAKOUR	Annie	Les Sièges	Titulaire	M.	STANIA	Édouard
Arces Dilo	Titulaire	M.	VANNEREAU	Pierre	Les Sièges	Titulaire	Mme	BEYAERT	Roselyne
Arces Dilo	Titulaire	M.	DELAGNEAU	Michel	Les Sièges	Titulaire	Mme	STANIA	Sulianne
Bagneaux	Titulaire	M.	LEROY	Marcel	Theil /Vanne	Titulaire	M.	COQUILLE	Bernard
Boeurs En Othe	Titulaire	Mme	GIVAUDIN	Françoise	Theil /Vanne	Titulaire	M.	LAMARRE	Guy
Boeurs En Othe	Titulaire	Mme	LESPAGNOL	Odile	Theil /Vanne	Suppléant	M.	LEFEBVRE	Bernard
Boeurs En Othe	Titulaire	Mme	CHARLOIS	Chantal	Vareilles	Titulaire	M.	SIMONNET	Maurice
Cerisiers	Titulaire	M.	HARPER	Patrick	Vaudeurs	Titulaire	Mme	GARNAULT	Marie Claude
Cerisiers	Titulaire	M.	MASSON	Serge	Vaudeurs	Titulaire	M.	SCHLICKLING	Jean Claude
Cerisiers	Titulaire	M.	ROUILLON	Gérard	Vaudeurs	Titulaire	M.	CARLI	Martial
Chigy	Titulaire	M.	MAUDET	Luc	Vaumort	Titulaire	M.	MARTIN	Christian
Chigy	Titulaire	M.	VINCENT	Jérôme	Vaumort	Titulaire	M.	ROUILLON	Bernard
Coulours	Titulaire	Mme	VAILLANT	Christine	Villechetive	Titulaire	M.	DEVELAY	Michel
Coulours	Titulaire	M.	CROSIER	Patrick	Villechetive	Titulaire	Mme	VIE	Nicole
Flacy	Suppléante	Mme	LESAGE	Colette	Villeneuve L'archevêque	Titulaire	M.	REBEQUET	Michel
Flacy	Titulaire	Mme	SZELAG	Annick	Villeneuve L'archevêque	Titulaire	M.	DERVOUT	Jackie
Foissy/Vanne	Titulaire	M.	THOMAS	Bernard	Villeneuve L'archevêque	Suppléant e	Mme	PELLETIER	Mauricette
Foissy/Vanne	Titulaire	M.	HIVERT	Jean-Claude	Villeneuve L'archevêque	Titulaire	M.	PUTHOIS	Alain
Fournaudin	Titulaire	M.	SASSIER	Michel	Villeneuve L'archevêque	Titulaire	Mme	THÉRY	Martine
Fournaudin	Titulaire	Mme	CHAPELET	Marie	Les Clérimois	Suppléant	M.	MONGIN	Fabrice
La Postolle	Titulaire	Mme	ONIS	Oksana					
La Postolle	Titulaire	M	LAPOTRE	Daniel					

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents, excusés : *Mmes Sylvie COTE, Laure LARIVE, Anne-Marie PERARD, Marie-José ROCHÉ, Edith VALLEE, MM Guy BOGAERTS, Jacques DEN DEKKER, Lionel GENIN, Jean-Claude KOEHLER, Michel RENAULT, Edmond REVELLAT*Étaient aussi présents :Invité présent : M. Jean MARCHAND, Vice-Président du Conseil Général,

Secrétaire de séance : M. Michel DEVELAY

\*\*\*\*\*

Le précédent compte rendu ne faisant l'objet d'aucune observation, est adopté par le Conseil Communautaire.

Le Président invite les conseillers à présenter leurs observations sur le compte rendu sous 48 heures à fins de rectifications par le secrétariat.

\*\*\*\*\*

❖ **Compétence de gestion des gymnases desservant le territoire communautaire, Election des délégués au Syndicat du collège et d'Action culturelle de Villeneuve l'Archevêque, délibération 037-2013, Classification 5.3 Désignation de représentants**

« Le Président fait état à l'assemblée communautaire du refus du secrétariat du syndicat du collège et d'action culturelle de communiquer ses statuts et le nombre de délégués à désigner, au motif que M. PINGAL, Conseiller général, a remis à M. le Sous Préfet, aux services de la Préfecture et à ceux du Conseil général, un courrier de M. Patrick HAERINCK, Président dudit Syndicat, qui conteste l'arrêté Préfectoral 2013/0258 du 11 juin 2013. Cet arrêté attribue à la Communauté de Communes de la Vanne et du pays d'Othe la compétence de gestion des gymnases desservant le territoire communautaire soit le gymnase de Cerisiers et le gymnase situé près du collège de Villeneuve l'Archevêque, ainsi que des terrains attenants auxdits gymnases. » Rectification à la demande de M.PINGAL

Les deux syndicats gérant les équipements deviennent syndicats mixtes. Le mandat des délégués des communes cesse au 30 Juin et la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe doit désigner ses représentants auprès du Syndicat du collège et d'Action culturelle de Villeneuve l'Archevêque, soit dix-neuf délégués. Le Conseil Communautaire décide que les délégués seront choisis parmi les délégués communautaires et procède au recueil des candidatures. La liste des candidats est affichée dans la salle et le Conseil Communautaire procède au vote à bulletins secrets. Les 44 conseillers présents sont votants, 44 bulletins sont trouvés dans l'urne.

Sont élus à l'unanimité (44 voix pour)

**DELEGUES**

**SUPPLEANTS**

REBEQUET Michel  
 PUTHOIS Alain  
 DERVOUOT Jackie  
 LEROY Marcel  
 LAPOTRE Daniel  
 MARTIN Michel  
 MAUDET Luc  
 THOMAS Bernard  
 PERRIGAULT Pierre  
 SIMONNET Maurice  
 COQUILLE Bernard  
 MASSON Serge  
 DEVELAY Michel  
 SCHLICKLING Jean-Claude  
 DEN DEKKER Jacques  
 SASSIER Michel  
 VAILLANT Christine  
 VALLEE Edith  
 ROCHÉ Marie-José

PELLETIER Mauricette  
 THERY Martine  
 RENAULT Michel  
 PERARD Anne-Marie  
 ONIS Oksana  
 MONGIN Fabrice  
 VINCENT Jérôme  
 HIVERT Jean-Claude  
 MARANDEL Hervé  
 GENIN Lionel  
 LARIVE Laure  
 HARPER Patrick  
 VIE Nicole  
 CARLI Martial  
 LESAGE Colette  
 AFFRIAT Edgard  
 CROSIER Patrick  
 BOGAERTS Guy  
 ROUILLON Bernard

Mme VAILLANT demande si la Communauté de Communes gèrera l'équipement concerné, il s'agit seulement, pour le moment, de représentation du Conseil Communautaire au Conseil Syndical. Le Conseil Communautaire décidera de demander la dissolution du Syndicat afin de mettre en place un règlement unique et une gestion identique et équitable des deux établissements. M. LAPÔTRE souhaite que les procédures soient menées rapidement afin d'obtenir plus de transparence dans la gestion. Il est important pour cela que toutes les communes prennent des délibérations concordantes pour demander la dissolution du Syndicat du Collège et d'Action Culturelle.

Le Président insiste sur la prévision budgétaire 2014 : les communes ne paieront plus de participation aux Syndicats si ils sont dissous. Les conseils municipaux pourront envisager de baisser les impôts locaux afin de ne pas pénaliser les contribuables car la Communauté de Communes se verra probablement contrainte d'augmenter ses taux d'imposition pour faire face aux dépenses supplémentaires que représente la gestion des gymnases. Boeurs en Othe et Arces Dilo pourront bénéficier des gymnases comme les autres communes. MM MARCHAND et MASSON s'informent sur le règlement futur (participation des associations, gestion des plannings) : Un règlement sera élaboré pour les deux équipements, sans bouleverser les usages actuels, le Conseil Communautaire désignera une commission « Gymnases ».

Les biens appartenant en propre au Syndicat et non concernés par la compétence lui restent acquis sauf dissolution qui entrainera une répartition des actifs. La compétence transports et en particulier la rémunération des accompagnatrices, déjà payée par les communes pourra être reprise par les mêmes communes.

❖ **Compétence de gestion des gymnases desservant le territoire communautaire, Élections des délégués au SIVU du Pays d'Othe, délibération 038-2013, Classification 5.3 Désignation de représentants**

Le SIVU du Pays d'Othe étant inclus en totalité dans le périmètre de la Communauté de Communes sera dissous de droit et l'EPCI se substituera au Syndicat dans tous ses contrats et conventions (par avenant). Dans cette attente il convient d'organiser la représentation.

Vu l'arrêté Préfectoral 2013/0258 du 11 juin 2013, attribuant à la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe la compétence de gestion des gymnases desservant le territoire communautaire soit le gymnase de Cerisiers et le gymnase situé près du collège de Villeneuve l'Archevêque, ainsi que des terrains attenants auxdits gymnases, le mandat des délégués des communes cesse au 30 Juin. Il convient de désigner les représentants de la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe auprès du SIVU du Pays d'Othe, soit trente et un délégués. Les délégués sortants sont candidats à leur propre succession. M. SCHLICKLING est candidat pour remplacer Mme OJEDA démissionnaire. La liste des candidats est affichée dans la salle, Mme VAILLANT aurait souhaité que les délégués soient les mêmes pour les deux syndicats. Le Conseil Communautaire procède au vote à bulletins secrets. Les 44 conseillers présents sont votants, le Conseil Communautaire par 43 voix pour et une abstention désigne

Titre	Prénom	Nom	Fonction au SIVU
M.	Patrick	HARPER	Titulaire
Mme	Annie	BAKOUR	Titulaire
Mme	Marie	CHAPELET	Titulaire
M.	Olivier	THIBAUT	Titulaire
M.	Jacques	BEZINE	Titulaire
M.	Maurice	BOÉ	Titulaire
Mme	Josette	DEMANGEAT	Titulaire
M.	Guy	BOGAERTS	Titulaire
Mme	Edith	VALLEE	Titulaire
M.	Jean-Louis	BONNET	Titulaire
M.	Guy	FRETARD	Titulaire
Mme	Nathalie	COCHON	Titulaire
M.	Serge	MASSON	Titulaire
M.	Gérard	ROUILLON	Titulaire
M.	Jean-Claude	MIGNOT	Titulaire
Mme	Nicole	TOURNELLE	Titulaire
Mme	Denise	HUREL	Titulaire
M.	Pierre	PERRIGAULT	Titulaire
M.	Maurice	AUBERGER	Titulaire
M.	Hervé	MARANDEL	Titulaire
M.	Bernard	COQUILLE	Titulaire
M.	Guy	LAMARRE	Titulaire
M.	Florent	MIGNOT	Titulaire
M.	Lionel	GENIN	Titulaire
Mme	Isabelle	RUIZ	Titulaire
Mme	Nathalie	BANCE	Titulaire
M	Jean Claude	SCHLICKLING	Titulaire
Mme	Nadège	STRABA	Titulaire
M.	Frédéric	FRISSON	Titulaire
M.	Sébastien	PHILIPPON	Titulaire
Mme	Marie-José	ROCHÉ	Titulaire

Titre	Prénom	Nom	Fonction au SIVU
M.	Rodolphe	LAMBERT	Suppléant
M.	Michel	DELAGNEAU	Suppléant
M.	Michel	THIBORD	Suppléant
M.	Michel	DEVELAY	Suppléant
M.	Patrice	PRESSARD	Suppléant
M.	Michel	MILLOT	Suppléant
Mme	Véronique	PISSIER	Suppléant
M.	Jean-Michel	VALLEE	Suppléant
Mme	Cathy	CIVY	Suppléant
M.	Raymond	FONTAINE	Suppléant
M	Franck	EVARD	Suppléant
M	Jérôme	LEGLISE	Suppléant
Mme	Sylvie	COTE	Suppléant
M.	Nicolas	VANHERZEELE	Suppléant
M.	Patrick	CROSIER	Suppléant
M.	Jean-Pierre	VAILLANT	Suppléant
M.	Michel	SASSIER	Suppléant
Mme	Sulianne	STANIA	Suppléant
M.	Bernard	NOEL	Suppléant
M.	Michel	TISSIER	Suppléant
Mme	Laure	LARIVE	Suppléant
M.	François	BOUGUEREAU	Suppléant
M.	Christophe	BOURGEOIS	Suppléant
Mme	Claudine	LECLERC	Suppléant
M.	Joël	CRETTE	Suppléant
M.	Pascal	RUIZ	Suppléant
M.	Philippe	VAN STEENKISTE	Suppléant
Mme	Louissette	FROTTIER	Suppléant
M.	Didier	PARIS	Suppléant
Mme	Stéphanie	BEAUCHAMP	Suppléant
Mme	Dominique	LAIR	Suppléant

❖ **Décision Modificative au Budget Primitif (déchèterie) délibération 039-2013, Classification 7.1**  
**Décision Budgétaire**

Le projet de déchèterie ne sera pas subventionné par l'Assemblée Départementale. Le règlement de la DETR a été modifié et la subvention risque également d'être inférieure aux prévisions. Afin de financer le projet, le conseil communautaire décide

**- versement**

- en dépenses d'investissement au compte 2128-19 37 036€

- en recettes d'investissement au compte 021 23 000€

- en dépenses de fonctionnement au compte 023 23 000€

**- prélèvement**

en dépenses d'investissement au compte 2315-18 14 036€

en recettes de fonctionnement au compte 7325 13 000€

en recettes de fonctionnement au compte 7331 10 000€

Le conseil communautaire autorise le Président à solliciter toute subvention ou aide financière sur le projet de déchèterie à Cerisiers.

**Achat d'un camion**

Vu le budget d'investissement 2013, vu les offres de prix parvenues ce jour, considérant le besoin d'acquérir d'un camion pour transporter et tracter les engins acquis en 2013, le conseil Communautaire décide de ne pas modifier l'enveloppe prévue, d'acquérir éventuellement un véhicule d'occasion et autorise le Président à signer tous documents.

❖ **Subventions aux manifestations délibération 040-2013, Classification 7.5 Subventions**

Vu la délibération 026-2013 arrêtant la liste des animations éligibles pour 2013, vu le résultat financier de la manifestation « exposition et Véhicules anciens », le Conseil Communautaire décide de verser un montant de 500€ à l'UNRPA des Sièges.

**Préparation de la St Amour**

Mme CHAPELET présente un projet de jeu pour le stand communautaire sous forme d'un puzzle interactif présentant les communes de la Communauté. Le conseil applaudit cette initiative. Mme LESAGE propose au nom de l'association Van Action de fournir les lots pour les gagnants.

Mme BEYAERT invite les conseillers à s'inscrire sur le tableau de permanences qui sera diffusé avec le présent compte rendu. Elle demande aussi que chaque commune lui adresse des photos des animations de la journée du patrimoine.

**Bulletin Communautaire 2013 :**

Le bon à tirer sera disponible pour relecture mercredi après-midi et jeudi toute la journée au secrétariat.

**Informations diverses**

Yonne Tour Sport sera présent à Cerisiers le 15 juillet et à Villeneuve l'Archevêque le 2 août

Des affiches et dépliants sur le Festival en Othe qui se déroule actuellement sont à la disposition des communes

**Intervention des conseillers**

M. LAMARRE demande si le stand de la foire de Sens a reçu beaucoup de visiteurs. Les fréquentations ont été réduites en raison des mauvaises conditions météo.

M. PUTHOIS indique que le terrain de la ZAI a besoin d'être fauché. Un agriculteur local pourra s'en charger en échange de la récupération des fauchages.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

**TABLE DES DÉLIBÉRATIONS du 1<sup>er</sup> Juillet 2013**

- ❖ Compétence de gestion des gymnases desservant le territoire communautaire, Election des délégués au Syndicat du collège et d'Action culturelle de Villeneuve l'Archevêque, délibération 037-2013, Classification 5.3 Désignation de représentants.....2
- ❖ Compétence de gestion des gymnases desservant le territoire communautaire, Élections des délégués au SIVU du Pays d'Othe, délibération 038-2013, Classification 5.3 Désignation de représentants .....3
- ❖ Décision Modificative au Budget Primitif (déchèterie) délibération 039-2013, Classification 7.1 Décision Budgétaire.....5
- ❖ Subventions aux manifestations délibération 040-2013, Classification 7.5 Subventions .....5

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires  
Après dépôt en Sous-Préfecture, le  
Et publication ou notification, le 2 Juillet 2013  
Suivent les signatures